Ont signé au registre tous les
Membres présents
ADOPTE Délibération affichée le 26/12/2017

Envoyé en préfecture le 27/12/2017
Reçu en préfecture le 27/12/2017
Affiché le
ID : 062-216201608-20171220-D171207-DE

Pour expédition conforme
Pour le Maire de Boulogne
et par délégation
Le Rédacteur,

Nbre de membres en ex.	43
Nbre de membres présents	31+7p
Abstentions	00
Suffrages exprimés	38
Pour	38
Contre	00

F. LEBLED

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 DECEMBRE 2017

PAMRC/DF
MCM/E.N.

D 17-12-07

SUBVENTIONS

Budget Primitif FISAC 2018 « Redynamisation du commerce et de l'Artisanat Boulonnais »
Subventions de fonctionnement à diverses Associations.

Afin de permettre à certaines associations de faire face à leurs dépenses de fonctionnement, le Maire propose au Conseil Municipal le versement des subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement : Total article 6574 : 17 000 €

Nature	Ligne de Crédit	BP 2018
6574	**13198**	**17 000**

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale :

- décide d'accorder les subventions aux Associations reprise dans l'annexe ci-jointe,

- précise que les crédits correspondants ainsi que l'état détaillé des subventions sont repris au Budget Primitif FISAC 2018 « Redynamisation du commerce et de l'Artisanat Boulonnais ».

Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

Envoyé en préfecture le 27/12/2017
Reçu en préfecture le 27/12/2017
Affiché le
ID : 062-216201608-20171220-D171207-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 DECEMBRE 2017

Date de convocation : 14 décembre 2017

Lieu de réunion : salle du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Président : Monsieur Frédéric CUVILLIER

Secrétaire de séance : M. Claude COUQUET

Membres présents

Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Claude ALLAN, Mme Régine SPLINGARD, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Patricia FONTAINE, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Max PAPYLE, Mme Odette CAEROU,
Adjoints au Maire

M. Eric PEREK, Mme Roselyne LAPLACE-MANIER, Mme Evelyne JORDENS, M. Grégory SUSLAMARE
Conseillers Municipaux Délégués

Mme Colette PETITBOIS, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Jean-Charles LEFEVRE, Mme Danièle BLUY, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Bernadette DUFLOS, M. Philippe BEAUJARD, M. Philippe VALETTE, M. Dominique GODEFROY, M. Benoît LOBEZ, Mme Valérie RIOUST, M. Hamid El GADIR, M. Jacques MACQUET, Mme Frédérique BIGOT, Mme Marie-Claude ZIEGLER, M. Bruno CROQUELOIS
Conseillers Municipaux

Membres excusés

M. Jean SCHOUTEDEN (pouvoir à Mme Odette CAEROU), Mme Lucile BAYARD (pouvoir à M. Grégory SUSLAMARE), M. Charles FONTAINE (pouvoir à M. Dominique LEFEBVRE)
Adjoints au Maire

Mme Lydie DRUJENT (pouvoir à Mme Colette PETITBOIS),
Conseillère Municipale Déléguée

Mme Valérie LATRON (pouvoir à M. Philippe BEAUJARD), M. Antoine GOLLIOT (pouvoir à M. Bruno CROQUELOIS), Mme Liliane POGNANT (pouvoir à Mme Marie-Claude ZIEGLER)
Conseillers Municipaux

Membres absents

M. Christophe PIEDNOEL, M. André POGNANT, Mme Odile ROUSSEAUX, M. Philippe ROUSSEAUX, M. Richard HONVAULT,
Conseillers Municipaux

CodArticle Article	CodInvFonc Section	CodNatJ Nature ju	LibOrgaBenef Nom de l'organisme bénéficiaire	MtSubv Montant de la subvention	DenomOuNumSubv Dénomination ou numéro de la subvention	ObjSubv Objet de la subvention
6748-33	F	P1	GROUPEMENT BOULOGNE SUR MER COMMERCES	17 000,00	LC : 13198	Mise en place de la patinoire

Envoyé en préfecture le 27/12/2017
Reçu en préfecture le 27/12/2017
Affiché le
ID : 062-216201608-20171220-D171207-DE